

Mairie
63490 Egliseneuve des
Liards

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre
Le 16 janvier à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 13/01/2024.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Absent(s) représenté(s) : 1

Absent(s) : 3

Présent(s) : Mmes BEAL, BEAUMEL, MM VEZON, CHASSAING, BOYER, HASLAY et PIALOUX.

Absent(s) représenté(s) : Mme JOLY/

Absent(s) : M. LACOURT, M MORAKIS, M. REDON

Secrétaire de séance : M. PIALOUX

Délibération n°2024-02

Objet :

Estimatif travaux de réfection gîte communal et sa cage d'escalier.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune se doit de terminer les travaux de réfection du gîte et de la cage d'escalier. Ils comprendront : les peintures murs et plafonds du couloir, salon, salle à manger du gîte et de la cage d'escalier, restauration de l'escalier en bois ainsi que ses boiseries, changement des trois paires de volets côté sud et remplacement des tablettes de bas de fenêtre des mêmes fenêtres.

Le coût estimé s'élève à 13115€.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- **De valider le coût estimatif des travaux en attendant les devis définitifs,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les devis,**

Votes pour : 8 – Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 27 janvier 2024.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Maire,
Christophe VEZON

